

Premier corps de logis (occupé suivant bail de résidence principale)

RC non indexé : 592

Chauffage central au mazout

PEB : F – Numéro 20231022008553

Double vitrage à l'exception du 1^{er} étage avant, de la cuisine et de la salle-de-bain

Fosse septique + puit dégraisseur (nettoyés en septembre 2024)

Rez-de-chaussée :

Hall avec beau plafond et moulures

A droite : grand living avec feu

A gauche : salle-à-manger (grand miroir inclus) et cuisine (une partie de la cuisine - mur de droite - a été installée par le locataire et sera emportée par lui à la fin du bail)

Couloir

Une salle-de-bain

Accès au jardin emmuré et/ou clôturé

Caves à hauteur d'hommes ; sèches ; communicantes avec l'autre corps de logis

Premier étage :

Deux belles chambres en enfilade

Une chambre indépendante avec cheminée

Couloir traversant côté jardin présentant un bel espace de stockage et donnant l'accès au grenier

Second étage :

Vaste grenier aménageable avec plancher

Deuxième corps de logis : libre d'occupation

RC non indexé : 277

PEB : G – Numéro 20231022008635

Chauffage central au mazout

Double vitrage à l'exception de la salle-de-bains

Fosse septique (nettoyées en septembre 2024)

Rez-de-chaussée :

Très belle hauteur sous plafond

Une pièce à vivre avec feu

Une cuisine équipée d'une taque vitrocéramique et d'un évier

Une salle-de-bain (possibilité de mettre une machine à laver)

Une belle chambre

Accès au jardin emmuré et/ou clôturé

Caves à hauteur d'hommes ; sèches ; communicantes avec l'autre corps de logis

A l'étage :

Vaste grenier aménageable non insolé

Première annexe : chaufferie

Seconde annexe : poulailler

Troisième annexe : laiterie

Quatrième annexe : ancienne étable

Cinquième annexe : ancien corps de logis avec deux étages

Suite d'autres annexes (étables, garage)

Les tuiles, pavés et autres matériaux de construction éventuellement présents dans les annexes font partis de la vente.

L'acquéreur évacuera à ses frais les décombres et encombrants restants éventuellement présents au jour de l'acte. Une partie des encombrants présents dans les annexes appartient au locataire.